

## Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de Sarrians accueilleront le public.



Dès lundi 11 mai, le Point information jeunesse (Pij) et l'Espace numérique de la commune de Sarrians accueilleront le public. En effet, pendant la période de confinement, Guillaume Rayne, responsable du Pij a maintenu une partie des missions auprès du public habituel via le télétravail. Anne-Marie Bardet maire de la commune, accompagnée de Sandra Garcia élue à la Jeunesse, Eric Liadouze, responsable du pôle Jeunesse et Guillaume Rayne se sont rendus dans les locaux du Pij pour définir les conditions d'ouverture de l'accueil, mettant en place le sens de circulation du public, organiser l'agencement de l'espace,



Ecrit par Echo du Mardi le 8 mai 2020

notamment avec la matérialisation des mesures de distanciation, le respect des gestes barrières. Deux personnes pourront être simultanément reçues dans l'espace d'accueil et masques et gel hydroalcoolique seront mis à disposition. Enfin, les mobiliers et matériels : ordinateurs, tablettes...seront systématiquement nettoyés derrière chaque usager.

### **Les modalités pratiques**

Les rendez-vous individuels seront être pris par téléphone ou par mail auprès de Guillaume au 07 77 00 87 33 ; Loïs au 06 07 95 8921 et sur [pj-sarriens@hotmail.fr](mailto:pj-sarriens@hotmail.fr). Les lundis de 14h à 17h, mardi de 14h à 16h, mercredi 9h à 12h et de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi 9h à 12h.

### **L'objet des rendez-vous**

L'objet des rendez-vous doit porter en priorité sur les informations relatives à l'emploi, dans le cadre de la Convention signée entre le Pôle emploi de Carpentras et la Commune, les démarches administratives dans le cadre de la dématérialisation numérique ; déclaration des impôts, carte Grise, CAF (Caisse d'allocation familiale), MSA (Mutuelle sociale agricole) ...

### **En revanche**

Les ateliers d'initiation au numérique ainsi que les interventions dans les écoles ne reprendront probablement qu'en septembre.